

Cheminée suspendue : les points clés pour une installation conforme et sécurisée

Vérifications structurelles et support

- Évaluer la capacité portante du plafond : une cheminée suspendue pèse entre 100 et 300 kg.
- Prévoir un renforcement structurel (poutre porteuse ou platine spécifique) si le plafond est en placo ou hourdis.
- Installer un socle incombustible sous le foyer si le revêtement de sol est inflammable (parquet, moquette), selon les préconisations du fabricant.

Normes de sécurité et conduit de fumée

- Respecter la norme DTU 24.1 : maintenir une distance de sécurité entre le conduit et tout matériau combustible (généralement 3 fois le diamètre du conduit, minimum 37,5 mm).
- Garantir un tirage optimal : le conduit doit dépasser le faîtage de 40 cm et être libre d'obstacles dans un rayon de 8 mètres.
- Utiliser exclusivement des conduits isolés (double paroi) certifiés NF, dimensionnés selon la puissance de l'appareil.
- Faire réaliser un test d'étanchéité et un ramonage par un professionnel certifié Qualibois avant toute installation.

Conformité technique et environnementale

- Installer une arrivée d'air frais dédiée (extérieure ou via vide sanitaire) pour éviter les refoulements de fumée.
- Vérifier la compatibilité avec le système de VMC : privilégier un appareil étanche avec entrée d'air comburant directe pour éviter les perturbations de tirage.
- Mandater une entreprise certifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour garantir la conformité et l'éligibilité aux aides de l'État (MaPrimeRénov').

Préparation du devis et garanties

- Exiger un devis détaillé incluant le modèle précis, le détail des fournitures (conduit, rosaces, support) et la main-d'œuvre.
- Vérifier impérativement la mention de la garantie décennale de l'installateur sur le devis.
- Comparer les prestations en fonction de la complexité de la pose et de la qualité des matériaux certifiés.